



**FACULTÉ DE
THÉOLOGIE**

Faculté de Théologie

**Organisation des études des
2^{ème} et 3^{ème} cycles**

Master - Doctorat

2019-2020

Deuxième cycle

Master de théologie

Directeur pédagogique : **Bertrand PINÇON**

Le Directeur pédagogique établit avec chaque étudiant son programme annuel en fonction du cursus antérieur validé et de son projet.

Bertrand PINÇON reçoit sur rendez-vous (bpincon@univ-catholyon.fr)

Depuis l'année universitaire 2006-2007, la Faculté de théologie de Lyon applique, pour le deuxième cycle, les accords de Bologne (système européen), selon le modèle Licence-Master-Doctorat (LMD). Les deux années de deuxième cycle (dites Master 1 et Master 2) conduisent au diplôme de **Master de Théologie**, conférant la **licence canonique en théologie** et habilitant à l'entrée en 3^{ème} cycle, selon les modalités énoncées en page 7.

Le niveau de ce Master est désormais reconnu en vertu de l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes de l'enseignement supérieur. (JORF n°0092 du 19 avril 2009 page 6746. Texte n° 10. Décret n° 2009-427 du 16 avril 2009.)

1/ Conditions d'admission

Être titulaire d'un baccalauréat canonique de théologie.

La présentation du dossier se fait par l'intermédiaire du Directeur pédagogique du 2^{ème} cycle.

Pour les étudiants prêtres ou religieux, l'accord écrit de l'évêque ou du supérieur légitime est indispensable.

Pour les étudiants étrangers, le DALF C1 est requis.

2/ Durée des études de 2^e cycle

Le Master 1 (M1) et le Master 2 (M2) se font en un an chacun, l'année étant comptée à partir du lancement avec l'enseignant du dossier de synthèse (DS) en M1 ou du mémoire en M2 (voir ci après).

Une dérogation d'un an pour le M1 et d'un an pour le M2 peut être accordée par le directeur pédagogique si l'étudiant n'est pas à plein temps.

3/ Le cursus

Sauf pour les masters spécialisés en patristique et missiologie (p. 5 et 6) l'étudiant valide le cursus suivant :

M1 = 60 CE		M2 = 60 CE	
4 cours	20 CE	2 cours	10 CE
2 séminaires	14 CE	3 séminaires	21 CE
Recherche bibliographique	6 CE	1 cours de langue	6 CE
1 cours de langue	5 CE	2 JÉ ou 1 colloque	3 CE
Dossier de synthèse	15 CE	Mémoire	20 CE

Le deuxième cycle des études en théologie est un cycle de spécialisation.

« On y enseigne les disciplines spéciales correspondant aux divers secteurs de la spécialisation et on y donne des séminaires et travaux pratiques pour acquérir l'usage de la recherche théologique scientifique » (Constitution apostolique *Sapientia christiana*, art. 72).

Outre les deux masters de théologie spécialisés : « Théologie et sciences patristiques » et « Mission et évangélisation » (voir les fiches de présentation ci-après), les étudiants se spécialisent en travaillant un dossier de synthèse et un mémoire dans la discipline de leur choix.

Le dossier de synthèse (DS) de M1

– Le dossier de synthèse pourra :

- soit étudier la pensée d'un ou de plusieurs auteurs ; le DS montrera alors comment l'étudiant a compris cette pensée.
- soit présenter un débat, l'état des lieux d'une question disputée et ses enjeux. Dans ce cas, le travail, à partir d'une recherche bibliographique, montrera ce qui a été publié de pertinent sur une question, en dégagera l'essentiel.

Généralement, il convient de présenter au tuteur un éventail assez large d'ouvrages récents sur la question choisie, de façon à parvenir avec lui à une sélection de trois penseurs environ.

– Le DS doit donc refléter :

- l'acuité de lecture de l'étudiant (choix des lectures, analyse, prise de distance avec les textes),
- sa capacité de synthèse,
- son aptitude à problématiser une question.
- sa faculté à organiser sa pensée

Le DS comportera au maximum 85 000 signes, espaces et notes comprises, soit une quarantaine de pages recto reliées, police Times new roman 12, interlignes 1,5. Les marges doivent être suffisantes.

La page de titre doit indiquer : le nom du candidat, le titre du dossier, suivi de la mention : Dossier de synthèse présenté en vue du Master 1 de Théologie, le nom du tuteur, le nom de la Faculté, la date de la remise du travail.

Le DS est à remettre en 3 exemplaires au directeur pédagogique. La version électronique est obligatoire et doit être envoyée au tuteur/à la tutrice et au directeur pédagogique.

Le mémoire de M2

Il peut s'inscrire dans la suite du DS de M1 et prendre position dans la question présentée par le DS.

Il peut envisager une nouvelle perspective, le DS ayant révélé que la question n'était pas si pertinente.

Il suppose les mêmes aptitudes que pour le DS mais le mémoire aura une dimension de problématisation plus accentuée, traitée de manière plus personnelle.

En effet il permet d'évaluer notamment si le candidat est apte à mener un travail de doctorat, à entrer dans une réflexion personnelle, à pointer ce qui serait à traiter.

Le mémoire comportera au maximum 150 000 signes, espaces et notes comprises, soit une soixantaine de pages recto reliées, police Times new roman 12, interlignes 1,5. Les marges doivent être suffisantes.

La page de titre doit indiquer : le nom du candidat, le titre du mémoire, suivi de la mention : Mémoire présenté en vue de l'obtention de la licence canonique de théologie (master 2), le nom du tuteur, le nom de la Faculté, la date de la remise du travail.

Le mémoire est à remettre en 3 exemplaires au secrétariat. La version électronique est obligatoire. Elle doit être envoyée au directeur/directrice du mémoire et au directeur pédagogique.

Dans le cas d'un dossier de synthèse ou de mémoire en Bible, en plus des indications données *supra*, il sera demandé à l'étudiant de maîtriser une langue vivante (anglais ou allemand) afin d'honorer la recherche et une langue ancienne (grec ou hébreu, selon le texte étudié), afin de travailler sur le texte original.

Pour le DS (M1)

L'étudiant présentera un débat exégétique, soit à partir d'un concept biblique dans un corpus donné, soit à partir d'un texte biblique. Pour cela, il fera dialoguer les auteurs retenus, prendra position et fournira une bibliographie.

Pour le mémoire (M2)

L'étudiant, à partir d'une question propre, fera une lecture critique d'un texte précisément délimité ou d'un dossier de textes et sera capable d'argumenter sa position dans la confrontation des positions étudiées. Il présentera une bibliographie raisonnée.

4/ Modalités de validation

- Chaque année totalise 60 crédits européens incluant soit un DS en M1 soit un mémoire en M2.
- Si le cursus du baccalauréat canonique n'est pas complet, aucun diplôme ne sera délivré.
- Pour passer du M1 au M2 l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 12/20 pour l'ensemble des cours et séminaires, ainsi que 12/20 au dossier de synthèse.
- Seul le mémoire de M2 fait l'objet d'une soutenance publique, avec un jury de deux enseignants.
- Le passage du 2^e cycle au 3^e cycle n'est possible que si l'étudiant a obtenu une moyenne générale correspondant au moins à la mention Bien (ou équivalent), soit 14/20.

Notes et mentions

La note déterminant la mention obtenue au Master est calculée de la manière suivante : moyenne des notes des examens validant les cours : 40 %, note du dossier de synthèse : 10 %, note du mémoire de M2 : 25 %, note de la soutenance orale du mémoire : 25 %.

Mentions :

- de 10 à 11,99 : Passable
- de 12 à 13,99 : Assez Bien (*Bene*)
- de 14 à 15,99 : Bien (*Cum laude*)
- Plus de 16 : Très Bien (*Magna cum laude*)

Les diplômes canoniques sont à retirer au Secrétariat.

5/ Tous les étudiants de Master sont convoqués à une réunion de présentation du cycle le :

Mercredi 2 octobre 2019 à 15h en salle K227

Attention au plagiat : la reprise de textes publiés sur quelque support que ce soit (articles de revues, livres, sites web...), sans que soient indiquées les références précises – ce qui s'appelle un plagiat – constitue une faute : voir les articles L111-1 et L335-3 du Code de la Propriété intellectuelle. Cette faute grave entraîne des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion.

Master en théologie et sciences patristiques en collaboration avec Sources Chrétiennes (SC)

Master 1	nombre de crédits
- Cours spécialisé : Les principes de l'exégèse patristique/Irénée de Lyon (UCLy)	5
- Cours spécialisé : Ecole alexandrine/Réception des Pères/Théologie de l'histoire (UCLy)	5
- Cours : Préliminaires à l'étude de l'exégèse patristique : LXX, Vulgate (SC)	3
- Cours de langue ancienne (latin B, grec I C ou grec II, syriaque) (UCLy ou SC)	5
- Séminaire de théologie patristique : latine, grecque (UCLy)	7
- Séminaire de lecture de textes patristiques : latins, grecs (SC)	6
- Séminaire de recherche sur la réception patristique des Écritures (Bibindex-SC)	7
- Séminaire de recherche bibliographique (UCLy)	6
- Participation au laboratoire de recherche en théologie patristique + 1 colloque (UCLy+SC)	1
- Dossier de synthèse	15

Nombre total de crédits européens : 60

Master 2	nombre de crédits
- Cours spécialisé : Les principes de l'exégèse patristique/Irénée de Lyon (UCLy)	5
- Cours spécialisé : École alexandrine/Réception des Pères/Théologie de l'histoire (UCLy)	5
- Cours de théologie (dogme, morale, histoire, exégèse) choisi avec le directeur d'étude (UCLy)	5
- Cours de Philosophie Antique (Faculté de Philosophie - UCLy)	4
- Séminaire de théologie patristique : latine, grecque (UCLy)	7
- Séminaire de lecture de textes patristiques : latins, grecs (SC)	6
- Séminaire de littérature patristique (SC)	4
- Stage d'ecdotique (SC) ¹	3
- Participation au laboratoire de recherche en théologie patristique + 1 colloque (UCLy+SC)	1
- Mémoire en théologie patristique	20

Nombre total de crédits européens : 60

Année propédeutique d'étude de langues anciennes :

Un test de latin et un test de grec en tout début d'année permettent d'évaluer le niveau de l'étudiant dans ces langues. Si son niveau n'est pas suffisant², avant de commencer le cursus de deux ans du Master, l'étudiant devra suivre une année d'étude préalable du latin et du grec accompagnée de deux cours de patristique.

Retrouvez le détail des cours du Master sur le site :

<http://www.sourceschretiennes.mom.fr/formation/master-patristique-programme>

¹ Le stage d'ecdotique (apprentissage de l'édition d'un texte ancien) dure une semaine. Au préalable, l'étudiant suit le stage de paléographie (une journée de travail) et effectue une lecture préalable (*D'Homère à Érasme*).

² En langue ancienne, il est requis d'avoir un niveau minimal équivalent à 3 semestres de grec (grec I) et 2 semestres de latin (A).

Master en théologie

Spécialité : Annonce, Dialogue et Cultures Contemporaines

Master 1	nombre de crédits
Parmi les enseignements proposés, l'étudiant(e) valide :	
- 3 séminaires dont 2 séminaires spécialisés*	21
- Le cours « Mission et évangélisation »	5
- 1 cours au choix	5
- Participation à 2 Lundi de pastorale au choix (IPER)	3
- Séminaire de recherche bibliographique	6
- 1 cours de langue vivante ou ancienne	5
- Dossier de synthèse sur une question missiologique dans une discipline au choix	15

Nombre total de crédits européens : 60

Master 2	nombre de crédits
Parmi les enseignements proposés, l'étudiant(e) valide :	
- 3 séminaires dont 2 séminaires spécialisés*	21
- 2 cours au choix parmi les cours intercycles ou du 2 ^{ème} cycle	10
- Participation au Programme de recherche Annonce, dialogue et cultures contemporaines**	4
- 1 cours de langue vivante ou ancienne	5
- Mémoire sur une question missiologique dans une discipline au choix	20

Nombre total de crédits européens : 60

***Les séminaires spécialisés en 2019-2020 :**

Choisir et former des leaders dans le Nouveau Testament, de Jésus à Paul (Fr. Lestang)
Prosélytisme et évangélisation: des approches missionnaires incompatibles? (M.-H. Robert)

**** Le Programme de recherche** comprend

- 3 rencontres d'une demi-journée de l'équipe ADCC, Campus Carnot, les 22 novembre, 14 février et 15 mai
Thème d'étude: "Baptême et transformations communautaires en Europe : quelles interactions pastorales, quelles incertitudes ?"
- La participation à la Journée d'études du 17 octobre 2019 sur "Les Actes des Apôtres : modèle ou inspiration des communautés chrétiennes missionnaires ?" (9h-17h, Campus Carnot, UCLy), co-organisée par ADCC, l'IPER, les OPM et FIRMEM (Forum international de recherches entre missionnaires et missiologues, avec la Société des Missions Africaines de Lyon)
- La participation à la journée de la recherche (Faculté de Théologie, UCLy)

Doctorat en théologie

Directeur pédagogique : **François LESTANG**

François LESTANG reçoit sur rendez-vous (flestang@univ-catholyon.fr)

Le 3^{ème} cycle d'études universitaires prépare au **doctorat canonique en théologie**. Ce doctorat peut être préparé en collaboration avec d'autres universités, tant françaises qu'étrangères (codirections, cotutelles). Le niveau du doctorat canonique en théologie est reconnu en vertu de l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes de l'enseignement supérieur, ce qui permet à un docteur en théologie de préparer une Habilitation à Diriger des Recherches au sein de l'Université française.

Selon le diplôme de deuxième cycle de l'étudiant, l'inscription en 3^{ème} cycle se fait selon l'une des deux modalités suivantes :

- pour les étudiants titulaires d'un Master en théologie (mention Bien ou équivalent), inscription en préparation d'argument de thèse après avis favorable du Conseil des Directeurs d'études ;
- pour les étudiants titulaires d'une maîtrise en théologie (mention Bien ou équivalent) le Conseil des Directeurs d'études décide soit de les admettre directement en 3^{ème} cycle soit de les inscrire en Master 2.

Dans tous les cas, la présentation du dossier se fait par l'intermédiaire du Directeur pédagogique du 3^{ème} cycle. Pour les étudiants prêtres ou religieux, l'accord écrit de l'évêque ou du supérieur légitime est indispensable. Pour les étudiants étrangers, le DALF C1 est requis.

L'étudiant inscrit en 3^{ème} cycle doit définir un projet de recherche agréé par un directeur de recherche (cette phase du travail a lieu en concertation avec le Directeur pédagogique).

Une réunion à laquelle sont convoqués tous les étudiants de Doctorat est prévue le :

Jeudi 26 septembre 2019 de 13h à 14h en salle K226

L'obtention du doctorat suppose :

- la validation d'une scolarité, comprenant 2 enseignements d'environ 26h chacun (cours ou séminaires, certains pouvant être choisis dans le programme de 2^{ème} cycle), le séminaire de recherche bibliographique, ainsi que le suivi du collège doctoral de l'UCLy ; deux rencontres méthodologiques communes avec les doctorants de la faculté de philosophie sont programmées au cours de l'année. Dans la mesure du possible, le doctorant est intégré à une des équipes de recherche de la faculté ; il est également invité à participer régulièrement à des congrès et journées de recherche, participation dont il rend compte par écrit à son directeur de recherche.
- la première année de doctorat est consacrée à l'écriture d'un argument de thèse, qui doit être approuvé par un jury de trois enseignants et à l'acquisition des compétences nécessaires à la rédaction d'une thèse ;

Pour les étudiants en préparation d'argument de thèse, une réunion spécifique est prévue le :

Jeudi 9 janvier 2020 de 15h à 17h en salle K226

- la rédaction de la thèse et la soutenance de celle-ci, visant à évaluer les qualités pédagogiques du candidat ;
- enfin une publication entière ou partielle de la thèse.

Le règlement complet du 3^{ème} cycle est disponible pour les étudiants auprès du Directeur pédagogique du 3^{ème} cycle.

À côté de la préparation du doctorat canonique en théologie, il existe une scolarité plus courte d'un délai maximal de deux années, en vue d'obtenir le **certificat d'études théologiques de 3^{ème} cycle**. Il est alors demandé au candidat de suivre 4 enseignements et de soutenir un mémoire sur un sujet approuvé par un directeur de recherche. Ce mémoire ne donne pas accès à la rédaction d'une thèse.

Enfin, il est aussi possible de soutenir une **thèse de théologie sur travaux**, selon les modalités prévues dans le règlement de 3^{ème} cycle.

La Faculté de Théologie de Lyon est membre du réseau européen francophone Théodoc, aux côtés des Facultés de théologie de Paris (Institut Catholique, Centre Sèvres, Institut protestant de théologie), Strasbourg (Facultés de théologie catholique et protestante), Louvain-la-Neuve (Belgique), Fribourg (Suisse), Genève-Lausanne-Neuchâtel (Suisse).

Ce réseau vise à développer la collaboration entre les facultés de théologie et à offrir aux étudiants des possibilités plus larges de formation.

Un moteur de recherche permet de connaître les thèses en préparation au sein du réseau : <http://www.uclouvain.be/36580.html#Theses>

Attention au plagiat : la reprise de textes publiés sur quelque support que ce soit (articles de revues, livres, sites web...), sans que soient indiquées les références précises – ce qui s'appelle un plagiat – constitue une faute : voir les articles L111-1 et L335-3 du Code de la Propriété intellectuelle. Cette faute grave entraîne des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion.

GLOSSAIRE

ASSEMBLÉE DE FACULTÉ : Au printemps, une Assemblée de Faculté réunit les enseignants et étudiants de la Faculté pour un temps d'information et d'échange.

ASSEMBLÉE D'UNIVERSITÉ : Cette instance rassemble des représentants (enseignants et étudiants) de tous les pôles facultaires de l'Université catholique.

ATELIER : Groupe de travail, animé par un enseignant ou un assistant, ayant pour objectif la lecture de textes bibliques ou d'ouvrages théologiques.

AUDITEURS LIBRES : voir Étudiants.

CE : voir Crédits européens.

CERTIFICAT : Les étudiants souhaitant approfondir un domaine théologique particulier peuvent s'inscrire à un certificat : Études bibliques élémentaires, Initiation à la Théologie morale, Histoire de l'Église, Église et sacrements.

COMMISSIONS : Des commissions mixtes (étudiants-enseignants) ont la charge des différents domaines de la vie de la Faculté : Vie spirituelle, Profac ; Assemblée de Faculté* et journée de rentrée ; Assemblée d'université* ; Bourses ; Journée interdisciplinaire*, Commission interculturelle ; Célébration œcuménique.

CONSEIL DE FACULTÉ : En vertu des nouveaux statuts canoniques de la Faculté approuvés en 2015, le Conseil de Faculté est l'organe ordinaire de gouvernement de la Faculté (art. 6). Sont membres de ce Conseil tous les enseignants stables de la Faculté auxquels s'ajoute une délégation de cinq étudiants ayant droit de vote. À titre exceptionnel, pour l'approbation des programmes de cours et lorsqu'il est question de personnes, tout ou partie de la séance d'un Conseil de Faculté se tiendra hors la présence des étudiants (art. 7). Le Doyen a en outre la possibilité de convoquer un collège élargi du Conseil de Faculté comprenant, outre les membres ordinaires, l'ensemble des enseignants adjoints (assistants, enseignants invités, vacataires) et les représentants d'instituts partenaires.

COURS : voir Enseignements.

COURS SEMESTRIEL : La durée d'un cours semestriel (CS) est de deux heures par semaine, pendant 13 semaines.

CRÉDITS EUROPÉENS : Ce système européen, reposant sur la prise en compte de la charge de travail effectué par l'étudiant, permet à celui-ci, inscrit dans une faculté, de suivre, dans une autre, des cours qui seront pris en compte par la première. Un étudiant travaillant à plein temps, s'il valide* tous ses examens et travaux proposés, acquiert normalement 60 crédits dans une année.

CS : voir Cours semestriels.

CYCLES D'ÉTUDES : Les cycles d'études sont au nombre de trois. Le premier (5 ans) prépare à la licence (= baccalauréat canonique), le deuxième (2 ans) au Master (= licence canonique), le troisième au doctorat.

DIPLÔMES CANONIQUES : La Faculté de Théologie de Lyon, de droit pontifical, délivre des diplômes qui sont reconnus par le Saint-Siège et sont, par conséquent, acceptés comme tels par les autres facultés

canoniques dans le monde entier. Pour les étudiants qui sont d'une confession autre que catholique romaine, un diplôme est délivré, qui n'autorise pas le titulaire à enseigner dans un institut supérieur de théologie catholique.

DIRECTEUR D'ÉTUDES : Les Directeurs d'études (1^{er} cycle, 2^e cycle, 3^e cycle) déterminent avec les étudiants le programme des cours qu'ils suivront et constituent leur dossier administratif. Au cours de l'année, ils rencontrent les étudiants pour assurer le suivi des études et déterminer avec eux les modifications éventuelles.

DOYEN : Le Doyen est élu pour trois ans par un collège électoral réunissant enseignants, étudiants et personnel administratif de la faculté. Il préside et coordonne la vie de la Faculté.

DUET : Le Diplôme Universitaire d'Étude de Théologie est un diplôme non canonique de théologie accordé aux étudiants ayant validé l'équivalent des deux premières années de théologie.

ENSEIGNEMENTS : Les enseignements revêtent généralement quatre formes : les cours magistraux, les travaux dirigés, les ateliers, assurés par les professeurs ou par des assistants, les séminaires (2^e et 3^e cycles). Les cours sont généralement d'une durée de deux heures hebdomadaires (en fait deux fois 50 mn). Le programme des séances de travaux dirigés est déterminé par l'enseignant, mais chacune de celles-ci est préparée par un ou plusieurs étudiants qui prennent alors la parole et tout le groupe participe à la discussion. Il en est de même pour les séminaires, mais la part de recherche et d'initiative des étudiants est alors plus grande.

ÉQUIVALENCES : Des équivalences peuvent être reconnues aux étudiants ayant accompli certaines études antérieures. Elles sont attribuées par les Directeurs d'études* ou le Doyen* suivant des barèmes approuvés par le Conseil des enseignants.

ÉTUDIANTS : Les étudiants "ordinaires" s'engagent à suivre les cours et à les valider*. Les auditeurs libres, ne préparant pas de diplômes, travaillent à un niveau universitaire, mais ne sont pas astreints aux validations*.

INSCRIPTION : L'inscription, en début d'année universitaire, se déroule de la manière suivante : l'étudiant contacte le secrétariat pour obtenir un rendez-vous auprès du Directeur d'études* dont il dépend ; il rencontre celui-ci et détermine avec lui son programme d'études. Le dossier est transmis au secrétariat. Après règlement des frais de scolarité, l'inscription est définitive et l'étudiant reçoit sa carte qui peut être exigée à l'entrée des cours.

INSTITUTS PARTENAIRES : Depuis 1988, la Faculté de Théologie a noué des liens avec divers instituts de formation de la région universitaire de l'UCLy, qui sont considérés comme des annexes de la Faculté pour la délivrance des DUET : une partie du cursus peut être suivie sur place.

JOURNÉE DE RENTRÉE : La journée de rentrée, inaugurant l'année universitaire, est marquée par plusieurs éléments : visite guidée des différents lieux importants de l'université (salles, bibliothèque...), temps de rencontre conviviale, conférence. Il n'y a pas de cours ce jour-là.

JOURNÉE INTERDISCIPLINAIRE : Au cours de l'année universitaire, est organisée une journée au cours de laquelle ont lieu diverses interventions des enseignants et des débats avec les étudiants autour d'un thème choisi par une commission enseignants-étudiants, qui permet de mettre en dialogue les différentes disciplines enseignées.

PARCOURS INITIAL : Il comprend des enseignements initiant aux différentes disciplines théologiques. Il dépend d'un Directeur d'études particulier.

SÉMINAIRES : voir Enseignements.

TRAVAUX DIRIGÉS : voir Enseignements.

TRAVAUX ÉCRITS : Durant le cursus de licence, l'étudiant doit réaliser 7 travaux écrits dans les différentes disciplines : 1 en Philosophie et sciences humaines ; 2 en Exégèse biblique ; 2 en Théologie dogmatique ; 1 en Théologie morale ; 1 en Histoire, patrologie ou spiritualité.

VALIDATION : La validation, qui peut revêtir plusieurs formes (examen écrit, oral...) sert à évaluer les connaissances et compétences acquises par un étudiant après un cours semestriel. La forme de la validation est indiquée sur chaque fiche de cours.

VICE-DOYEN : Le Vice-doyen, choisi par le Doyen, est chargé du suivi des études et de la vie étudiante. Il représente le Doyen si nécessaire et peut recevoir de lui des missions spécifiques ou ponctuelles (art. 14 et 15 des statuts).